

Les familles itinérantes et de voyageurs ont parfois du mal à scolariser leurs enfants avant la grande section. Pourtant, la scolarisation est obligatoire dès 3 ans, elle :

- contribue à une fréquentation scolaire plus régulière tout au long de la scolarité primaire,
- prévient de la déscolarisation,
- réduit les inégalités,
- permet aux enfants non sédentaires d'accéder au socle éducatif sur lequel s'érigent les apprentissages fondamentaux.

Quelques éléments de compréhension :

La séparation mère/enfant peut être particulièrement difficile voire douloureuse chez les familles dites du « voyage ».

Pour ces familles « le mode de socialisation du tout petit, est exclusivement assuré par la mère ou la grande sœur. Il privilégie l'échange affectif et ne passe guère par les stimulations intellectuelles, notamment langagières [...] grâce auxquelles les opérations intellectuelles, la pensée symbolique, l'imagination et le langage d'évocation se développent. » (Aline Beaudou)

D'autre part, toutes les familles ne savent pas exactement ce que l'on apprend à l'école maternelle, et comment cette école « fonctionne ». Ce qui nous paraît évident en tant que professionnels de l'éducation ne l'est pas forcément pour les parents. Pour que les familles acceptent de se « séparer » de leur(s) enfant(s) en l'amenant à l'école, il faut qu'elles en aient compris les enjeux.

Quelques conseils :

Dans un premier temps, on veillera à un accueil privilégié des parents, éventuellement en partenariat avec l'enseignant relais du CDSNAV 85. La qualité de l'accueil est déterminante pour renforcer la confiance des parents et conduire à une plus grande assiduité des enfants.

Ce temps personnalisé est l'occasion :

- de présenter l'école et les différents services annexes,
- d'explicitier les règles de fonctionnement de l'école,
- d'obtenir l'adhésion des parents.

On peut s'appuyer sur le livret « En route pour l'école maternelle » élaboré par le Pôle ressource départemental de soutien à la scolarisation des enfants du voyage de l'Inspection académique de Seine Saint Denis et le CASNAV de Créteil.

Suite à ces premiers échanges, l'enseignant peut proposer une scolarisation progressive : L'enfant peut être accueilli une première fois sur une courte durée (30 min à 1 heure), éventuellement en présence d'un des parents. Puis, le temps de présence en classe de l'enfant (sans ses parents) évolue sensiblement pour l'amener à participer à la récréation, puis à rester une demi-journée complète (cet aménagement peut être conservé plusieurs jours si nécessaire).

Ces transitions sont plus ou moins longues selon les familles et peuvent s'avérer inutiles. La souplesse qu'il est nécessaire d'avoir se mesure lors du 1er entretien.

Par la suite, il est important de continuer à mettre les parents en confiance en les invitant à entrer dans la classe pour présenter, expliquer et valoriser les travaux de leur(s) enfant(s).

L'objectif est de faire de cette première scolarisation en maternelle une expérience réussie de l'école.